



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

ICT-Formation professionnelle Suisse a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *ICT Security Expert avec diplôme* fédéral, conformément à l'art. 28 al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

13 décembre 2023

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

